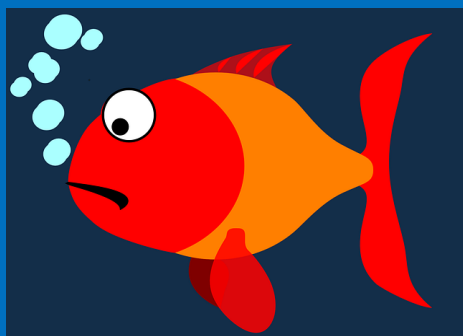


Actualités du SEVF...



Tels de mauvais poissons d'avril en ce printemps 2025 – printemps à la météo quelque peu douteuse – **le gouvernement caquiste fait pleuvoir les projets de loi (PL) qui n'augurent rien de bon pour le personnel enseignant.** Au mois de mars, nous vous avons déjà fait mention du PL 89 concernant notre droit de grève qui pourrait être grandement bafoué. Nous devons ajouter deux autres nouveaux projets de loi déposés (ou sanctionnés) par les caquistes: le numéro 47 et 94. Et l'un comme l'autre contiennent des éléments qui n'auront rien pour attirer ou retenir les enseignantes et les enseignants au sein de notre profession. Comme si nous n'étions pas en manque de personnel... ou comme si le gouvernement tentait par tous les moyens possibles (et en partie sur notre dos) de redorer son blason auprès de la population. Bref, ça sent mauvais... comme du poisson pourri!

Toutes les organisations syndicales devront donc se mobiliser et faire les représentations nécessaires pour que ces fameux projets de loi ne soient pas adoptés tels qu'ils sont actuellement présentés par notre gouvernement-employeur-législateur. Pour plus d'informations, sur les projets de loi 47 et 94, vous pourrez lire les points ci-dessous de cette publication de *L'abCD*. Naturellement, dans l'actuelle publication, vous pourrez aussi avoir plein d'informations sur plusieurs autres sujets qui pourraient vous intéresser!

Au niveau de la gestion de notre Syndicat, vous savez déjà la composition du Conseil exécutif (CE) nouvellement élu en mars dernier, et ce, pour un mandat de 3 ans s'échelonnant de juillet 2025 à juin 2028. Concernant le **personnel enseignant libéré au centre administratif du SEVF pour 2025-2026**, un CE extraordinaire s'est tenu le 31 mars dernier et nous pouvons vous annoncer que **Stéphan Béland, Dany Blackburn, Valérie Caissie et Charles-William Lesage** seront ces enseignants libérés à temps plein. **Karine Dion** sera également libérée à 40% de sa tâche enseignante pour s'occuper entre autres de la négociation locale. À titre de rappel : **les 3 autres membres non libérés** au sein du CE seront **Hélène Malo, Karine Prince et Stéphanie Maltais**.

Nouveau Conseil exécutif

2025-2028

Aides à la classe

Au fil des discussions avec les Ressources humaines (RH) de notre Centre de services scolaire, le SEVF a appris que **le nombre d'heures d'aides à la classe pour le primaire pourrait diminuer en 2025-2026**. Cette diminution proviendrait d'une erreur de « lecture » des règles budgétaires de la part de notre employeur.

Le SEVF vous donnera plus d'informations à ce sujet d'ici la fin de la présente année scolaire, mais il fera également des vérifications auprès de notre Fédération, la FSE-CSQ, pour s'assurer que nous ayons tous les « équivalents à temps complet » (ETC) d'aides à la classe qui ont été convenus d'avoir dans les divers milieux grâce à la dernière négociation nationale.

Affectations des postes (écoles primaires)

Voilà un sujet qui peut être délicat dans certaines écoles primaires... Il y a une classe qui ferme en 2^e année, l'enseignante qui est en surplus dans le champ 3 des titulaires (selon son ancienneté CSS) est en 5^e année et se retrouvera au bassin d'affectations du CSS. Quelle enseignante de 2^e année se retrouvera en 5^e année suite au départ de cette enseignante en surplus?...

Aux yeux du CSS et du SEVF, la seule et unique manière de prendre une telle décision est d'y aller avec l'ancienneté (préséance relative) du CSS pour déterminer que l'enseignante la « plus jeune » en ancienneté CSS passera de la 2^e année vers la 5^e année laissée libre dans cette école... à moins qu'il n'y ait des personnes volontaires d'abord.

Certaines écoles, par contre, tentent de régler ce type de situation en décidant d'une ancienneté ou expérience « école » qui n'existe nulle part dans la convention collective. Conséquences : plusieurs personnes insatisfaites, détérioration du climat de travail... et, régulièrement, changement de ces critères dans les années suivantes (selon les personnes touchées). Donc, **le message commun que le SEVF porte avec les RH de notre CSS : toujours y aller avec l'ancienneté CSS car c'est aussi le critère le plus objectif qui soit!**

Annexe 49 – Postes au primaire

Suite au règlement de la dernière négociation nationale, un grand **changement** est survenu concernant les postes reliés à **l'annexe 49 au primaire** : le gouvernement a décidé d'**inclure tous les groupes ordinaires des écoles primaires** pour le déploiement de cette mesure au sein des établissements.

Le SEVF et les Services éducatifs (SÉ) de notre CSS ont dû prendre une décision, lors d'un Comité paritaire EHDAA, concernant la répartition de ces postes suite à l'obligation de suivre cette nouvelle règle. De plus, **avant de donner toutes les nouvelles informations concernant les changements possibles**, le SEVF comme les RH de notre CSS ont dû et doivent toujours **rester à l'affût de l'organisation scolaire 2025-2026**.

Une **rencontre (par TEAMS) des enseignantes actuellement en poste « annexe 49 »** aura lieu **le mardi 15 avril prochain** pour avoir toutes les explications mises à jour concernant les modifications de postes et le déroulement des affectations dans les écoles et au sein du CSS.

Compensation pour les ATP en sus (secteur des jeunes)



L'**annexe 72** de la convention collective 2023-2028 prévoit de la compensation monétaire pour les ATP en sus (au secteur des jeunes seulement). Le SEVF et les RH du CSS ont discuté pour savoir quelles seraient les situations pour lesquelles il pourrait y avoir cette forme de compensation. **Les deux principales situations actuellement prévues** pour cette compensation sont les suivantes :

- **Classe où débordent les plans d'intervention à gérer par l'enseignante ou par l'enseignant;**
- **Correction ou planification faite par une enseignante ou un enseignant pour pallier à un départ pour maladie de sa ou son collègue.**

Il ne s'agit pas des deux seules situations pour lesquelles cette forme de compensation peut exister. **Le SEVF et l'employeur se sont entendus pour dire que ce dossier pourra évoluer au fil du temps et des situations vécues.**

Donc, si vous pensez vivre une situation où votre ATP déborde, vous pouvez communiquer avec le SEVF pour que nous puissions faire les vérifications nécessaires et en parler à l'employeur.

Déboulage au secondaire – fin

Document 2425-CD-037

Pour faire suite aux diverses informations données aux personnes déléguées, le SEVF a produit un document résumant ce qui concerne la fin du déboulage dans les écoles secondaires. Ce document contient surtout des **solutions possibles à mettre en place par les écoles pour respecter ce gain que nous avons obtenu pour améliorer la composition de nos classes.**

Bien entendu, le document mentionne aussi quelques solutions inacceptables ou irrecevables parce qu'elles alourdiraient la tâche du personnel enseignant (ce qui serait contraire au gain syndical obtenu) ou parce qu'elles ne respecteraient pas certains encadrements (comme la Loi sur l'instruction publique, le Régime pédagogique ou la convention collective). Donc, **le SEVF comme les personnes déléguées du secondaire doivent exercer une grande vigilance sur les décisions pouvant être actuellement prises** concernant la fin du déboulage.

E2 – postes réguliers temps plein à statut particulier

Le SEVF et les RH de notre CSS, au fil des derniers mois et des dernières semaines, ont dû poursuivre leurs discussions pour bien gérer **les tâches du personnel enseignant détenant un poste « E2 »** et pour également voir au bon déroulement de **la prochaine mécanique d'affectations du CSS** avec cette nouveauté dans la convention collective.

Parmi les résultats de ces discussions, il faut noter le **changement de date limite pour divers types de congé pour pouvoir effectuer la confection des tâches de « E2 » au mois de mai.** Aussi, le SEVF comme les RH ont dû s'entendre pour un **nouveau calendrier des affectations incluant les « E2 »** et la manière de fonctionner pour ces derniers. Une **rencontre d'informations (par TEAMS)** aura lieu pour toutes les enseignantes et tous les enseignants concernés **le 8 mai prochain.**

Écoles à palier de services intermédiaire – projet pilote

L'année scolaire 2024-2025 était la première année pour le projet pilote en lien avec l'élaboration d'un **nouveau modèle pour les services éducatifs de nos élèves** : les écoles à palier de services intermédiaires (PSI). **Sept (7) écoles font partie de l'actuel projet pilote.**

Tout au long de l'année, l'employeur et le SEVF ont tenu des rencontres particulières pour faire le suivi de ce projet pilote concernant les écoles PSI. De plus, à l'instar de notre CSS, **le SEVF a créé son propre groupe de travail** avec plusieurs de ses membres œuvrant dans chacune des écoles PSI. Suite à une brève consultation des membres de ce groupe de travail, il a été décidé, tel que le projet pilote le permettait, de **reconduire pour une année supplémentaire (donc en 2025-2026) ce modèle de services éducatifs.** L'une des principales raisons de cette décision : le manque de personnel qui a fait en sorte qu'il était extrêmement difficile de juger si le

modèle mis en place avec le projet pilote était efficace ou non.

L'année scolaire 2025-2026 sera une année d'une importance ultime pour ce projet pilote puisqu'il est convenu que **l'employeur et le SEVF devront déterminer, avant le 4 avril 2026, si nous poursuivons ou non l'organisation des services éducatifs de notre CSS en appliquant ce modèle des écoles PSI de manière permanente.** Il faudra donc s'attendre à une consultation « définitive », l'hiver prochain, sur cet enjeu primordial relié aux services aux élèves.

Enseignant-e-s spécialistes au primaire

Faute de temps, le SEVF n'a pu reprendre en 2024-2025 les travaux avec son comité d'enseignantes et d'enseignants spécialistes au primaire, travaux commencés avant la dernière négociation nationale. Ce qui n'a pas empêché notre syndicat de penser à ses membres spécialistes au primaire lors de diverses rencontres avec les RH de notre CSS.

Résultat concret des discussions entre l'employeur et le SEVF : **pour la toute première fois, les enseignantes et enseignants spécialistes du primaire sont actuellement consultés pour leurs tâches de l'an prochain** (si jamais une minorité d'éléments dans leur tâche actuelle devraient être modifiés).

Une première rencontre conjointe (CSS et SEVF) s'est tenue le 9 avril dernier pour donner de informations à ces enseignantes et enseignants. D'ailleurs, celles et ceux qui étaient présents à cette rencontre ont également pu partager avec l'employeur des éléments problématiques concernant leurs conditions de travail dans les établissements. Commentaires qui ont été pris en note par le SEVF et qui serviront à relancer les travaux de son comité l'an prochain.

Épreuves ministérielles –

Compensation (journées de suppléance)

Document 2425-CD-038

Les **journées de suppléances pour la correction des épreuves ministérielles de fin d'année 2024-2025** sont connues. Voici donc le **total des journées de libération** :

- 4^e année du primaire, **une journée et demie** pour les épreuves obligatoires de français (lecture et écriture);
- 6^e année du primaire, **deux journées** pour les épreuves obligatoires de français (lecture et écriture) et mathématique;
- 2^e année du secondaire, **une demi-journée par groupe** pour l'épreuve obligatoire de français (écriture);
- 5^e année du secondaire, **une demi-journée par groupe** pour l'épreuve unique d'interaction orale en langue seconde qui se déroule en groupe de discussion.



Le droit à l'eau, ça coule de source! C'est le thème d'une **mobilisation pour l'accès à l'eau courante et potable pour des centaines de familles autochtones au Québec et au Canada**. Si une centaine de personnes déléguées du SEVF ont pu signer une carte postale papier (pour envoyer à nos élèves et élues), **nous vous invitons à signer une carte postale virtuelle** pour décrier cette situation. Il suffit de **cliquer des maintenant sur le lien suivant** : https://web.macsq.lacsq.org/mobilisation/da6cd426-015d-4cac-9c8b-a9eff56450f1?shared=widget_share.

Projet de loi 47 – Protection des élèves (notamment actes à caractère sexuel)

Document 2425-CD-036

Ce projet de loi intitulé *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel* a été présenté brièvement aux personnes déléguées le 8 avril dernier. Parmi le contexte du dépôt de ce projet de loi par le gouvernement : des cas d'inconduites sexuelles par du personnel scolaire et un cas d'une enseignante (révélé par les médias) qui a crié en classe.

Il est important de savoir que certaines dispositions de ce projet de loi sont nouvellement en vigueur, dont **la vérification par les CSS de la présence ou de l'absence d'un comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves** (dans le cas des personnes appelées à œuvrer auprès des élèves mineurs ou handicapés ou à être régulièrement en contact avec eux). Parmi les **enjeux soulevés** par cette nouveauté, il y a la **définition de la notion de « comportements » qui peut être très large et pourrait mener à une application variable d'une personne et d'un milieu à l'autre**. Il faudra, une fois de plus, demeurer vigilant concernant l'arbitraire ou le risque d'abus dans l'application de cette loi.

Pour plus d'informations concernant le PL 47, n'hésitez pas à emprunter le document remis à votre personne déléguée.

Projet de loi 94 – Laïcité et diverses dispositions

Document 2425-CD-035

Autre projet de loi déposé par le gouvernement, autre vigilance à exercer! En effet, le projet de *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives* ne parle pas que de laïcité de l'État : il **attaque de front l'autonomie professionnelle du personnel enseignant... tout en ajoutant des tâches à sa charge de travail déjà lourde**.

En effet, le gouvernement caquiste tente de profiter de ce qui s'est passé à l'école Bedford pour justifier de nouvelles mesures législatives contraignantes qui donnent l'impression d'un gouvernement proactif (tentant d'améliorer sa popularité en perte de vitesse). À titre d'exemple, si PL 94 est adopté tel quel, **le personnel enseignant sera dans l'obligation de soumettre une planification annuelle à sa direction**

d'établissement (selon la forme et au moment déterminé par cette dernière)! Aussi, **la direction d'établissement aura l'obligation d'évaluer annuellement son personnel enseignant selon le guide des bonnes pratiques établi par le Ministre** (guide devant être élaboré ultérieurement)!...

Devant de telles attaques qui remettent le statut du personnel enseignant en question, notre Fédération, la FSE-CSQ, prône une approche professionnelle de l'enseignement et est déjà en action pour faire reculer le gouvernement sur plusieurs éléments contenus dans le PL 94.

Pour de plus amples informations sur ce projet de loi, n'hésitez pas à aller voir votre personne déléguée qui a, en sa possession, le document remis au CD du mois d'avril 2025.

Santé et sécurité au travail –
Recherche d'un-e représentant-e
Document 2425-CD-034

Comme vous l'avez lu un peu plus haut dans ce bulletin d'informations, monsieur Charles-William Lesage, enseignant en formation professionnelle, a été élu au CE du SEVF (mandat 2025-2028) et sera un des enseignants libérés au centre administratif de notre syndicat en 2025-2026. Monsieur Lesage devra donc quitter ses fonctions de représentant en santé et sécurité au travail de notre CSS.

Ce qui fait en sorte que **le SEVF est maintenant à la recherche d'une nouvelle personne représentante en SST**. L'entrée en fonction de cette personne devrait être dès le début de l'année scolaire 2025-2026 et le pourcentage de libération pour effectuer ce travail reste à déterminer. **Il suffit de consulter votre courriel, envoyé par le SEVF le 8 avril dernier, pour plus d'informations à ce sujet.**

Surveillance au primaire

À l'image de ce que nous avons écrit concernant les aides à la classe au début de ce bulletin d'informations, **le nombre d'heures de surveillance au primaire diminuera quelque peu en 2025-2026...** suite à une mauvaise compréhension des règles budgétaires de la part de notre CSS.

Quoi qu'il en soit, il faut tout de même se rappeler que, au terme de la présente convention collective nationale (année scolaire 2027-2028), le personnel enseignant du primaire ne devra plus avoir de telles surveillances dans sa tâche... mauvaise compréhension des règles budgétaires ou pas!

1, 2, 3... GO !

15 avril 2025	Rencontre TEAMS pour les enseignantes détenant un poste « annexe 49 » au primaire (Animée par les RH de notre CSS avec présence du SEVF)
22 avril 2025	Troisième (et dernière) séance de formation EHDAA (pour les enseignantes et enseignants désignés par leur école) **Report de la rencontre initialement prévue le 18 mars**
24 avril 2025	Affectations pour les enseignantes détenant actuellement un poste « annexe 49 » au primaire (si leur poste ferme dans leur établissement)
6 mai 2025	Conseil de délégués (Club de golf Métabéroutin de Trois-Rivières)
8 mai 2025	Rencontre TEAMS pour le personnel enseignant détenant un poste E2 (poste régulier à statut particulier) (Animée par les RH de notre CSS avec présence du SEVF)

Information particulière – Poste à poste avec une enseignante d'un autre centre de services scolaire

- **Personne intéressée par ce poste à poste : Kim St-Antoine-Buisson**
- **Adresse courriel : stantoinek@cssdc.gouv.qc.ca**
- **École : St-Pierre de Drummondville**
- **Niveau enseigné : préscolaire**
- **Niveaux souhaités à Chemin-du-Roy : préscolaire ou primaire**

N'hésitez pas à contacter madame St-Antoine-Buisson si vous êtes intéressé-e par cet échange...